

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 11 juin 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1er, 2, 3 et 4 juin 2021

2021 V186 Vœu relatif à la fidélisation des futurs agents de la police municipale parisienne

Le Conseil de Paris,

Considérant que la direction de la police municipale parisienne comptera à terme 5000 agents, rémunérés, selon la grille tarifaire de droit commun ;

Considérant ces recrutements à venir et l'enjeu de fidélisation des agents dont la proximité, la connaissance des territoires et de leurs enjeux est reconnue et essentielle ;

Considérant le coût élevé de la vie à Paris (+9,9% par rapport à la province), notamment pour se loger (+24,7% par rapport à la province) ;

Considérant que l'offre réduite de logements adaptés pour les familles, couplée aux prix très élevés de l'immobilier, pose un réel problème d'attractivité pour le recrutement d'agents municipaux ;

Considérant que, lors de la commission de désignation, la Maire de Paris réserve, pour les agents de la Ville, 25% des logements sociaux ;

Sur proposition de Maud Gatel et les élus du groupe MoDem, Démocrates et Écologistes, au nom de l'exécutif,

Émet le vœu :

- Que la Maire de Paris attribue une partie de son contingent aux agents de la police municipale parisienne en vue de renforcer l'attractivité du poste et favoriser le recrutement.
- Que, parmi ces logements sociaux, soient privilégiés les logements familiaux.
- Que la maire de Paris poursuive sa politique en matière de ressources humaines qui assure la fidélisation des agents.